

**M. Shields:** Lorsqu'un ministre incompetent jette par les fenêtres 40 millions de dollars venant des poches des contribuables, s'il a un certain sens de l'honneur, il doit démissionner. S'il n'est pas d'accord, il ferait peut-être bien de consulter son homologue britannique qui est de passage à Ottawa.

\* \* \*

## LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

### DEMANDE DE RETRAIT

**M. Jack Shields (Athabaska):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre. Est-il maintenant disposé à retirer sa politique énergétique nationale qui est désormais reconnue dans tout le Canada comme le seul obstacle aux investissements qui pourraient relancer notre économie? Elle a en effet découragé les investisseurs, tant canadiens qu'étrangers. Le ministre retirera-t-il sa politique énergétique nationale?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je serai ravi, en effet, de m'entretenir, dans quelques minutes, avec mon collègue britannique. C'est certainement avec un grand intérêt que j'écouterai les conseils qu'il voudra bien me donner, mais je doute que ceux-ci soient semblables à ceux du député.

Si mon honorable ami croit que c'est du gaspillage que de payer des travailleurs, des ingénieurs et des professionnels canadiens pour préparer des plans qui peuvent s'avérer utiles pour la construction future de l'usine ou d'une usine semblable, j'estime qu'il a tort. Ce n'est pas du gaspillage. Ces plans peuvent se révéler fort utiles à l'avenir. L'argent dépensé a servi à maintenir l'emploi d'un certain nombre de Canadiens, dont des électeurs du député. En ce qui concerne sa dernière question, le député me semble divaguer comme d'habitude.

\* \* \*

## LES AFFAIRES INDIENNES

### LE RETARD MIS À CONCLURE UN CONTRAT

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le traitement que le gouvernement réserve aux contrats et aux entrepreneurs est l'une des raisons qui explique le chômage massif et les faillites d'entreprises. Sur le bureau du ministre, se trouve la lettre d'un chef de petite entreprise qui dit ceci:

Notre entreprise de construction est paralysée. Nos ouvriers ont tous reçu leur relevé d'emploi et nous faisons désormais partie des statistiques. Il faut imputer notre situation au fait qu'un contrat préparé en août dernier et conclu entre notre compagnie et la bande indienne Fountain en janvier est resté jusqu'à présent en plan dans les bureaux du ministère à Vancouver. Tout est tellement enchevêtré en ce moment qu'on vient de nous apprendre que l'on ne nous confierait pas le travail.

Le ministre est-il décidé à détruire et à décourager à la fois les entreprises et les bandes indiennes concernées par ces accords?

## Questions orales

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Madame le Président, le député tire des conclusions hâtives et absolument ridicules; elles sont parfaitement déraisonnables. S'il se donne la peine de m'indiquer le nom de la société qui prétend avoir présenté une soumission et qui s'est vu refuser le contrat convoité, j'examinerai volontiers l'affaire. S'il veut bien me dire quel est l'auteur de la lettre en question, je tâcherai de la retracer sur mon bureau.

### LA POSITION DU MINISTRE

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** Madame le Président, je pose ma question supplémentaire au même ministre. La société est Varian Construction. Le ministre a la lettre sur son pupitre, qui dit encore:

• (1450)

Des employés du bureau de Vancouver des Affaires indiennes ont causé plus de tort que de bien, et nous croyons que ce n'est pas seulement notre entreprise qui en pâtit mais aussi, dans une grande mesure, nos Indiens.

Pour protéger les employés du ministère des Affaires indiennes à Vancouver, le ministre va-t-il sacrifier les sociétés en question?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Madame le Président, ce que je sais, c'est que dans l'ensemble du pays, les rapports entre les petits entrepreneurs, les chefs et les conseils de bandes et mêmes les employés de mon ministère se chiffrent par centaines, voire par milliers. J'ai rarement entendu parler de sérieuses plaintes de la part d'entrepreneurs. Ils font affaire avec les bandes indiennes et mon ministère constamment, année après année.

Je vais voir s'il s'est produit une irrégularité ou des retards dans ce cas-ci, et j'informerai le député de mes constatations. Mais je refuse de sauter aux mêmes conclusions que lui, une attaque des fonctionnaires qui ne peuvent pas se défendre, sans prendre au moins le temps de vérifier les faits, et c'est ce que je compte faire.

\* \* \*

## LE CRTC

### LES AUGMENTATIONS DE TARIFS ACCORDÉES À B.C. TELEPHONE

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Madame le Président, en l'absence du ministre des Communications, je poserai ma question au vice-premier ministre. Il sait peut-être que la dernière augmentation de tarifs de B.C. Telephone a été agréée par le CRTC, comme les précédentes, à la condition que le réseau améliore la qualité du service. Cette condition n'a pas été remplie. Au contraire, la qualité s'est dégradée. Maintenant B.C. Telephone projette de licencier 2,200 personnes en Colombie-Britannique, ce qui va encore dégrader la qualité du service. Est-ce que le gouvernement va donner instructions au CRTC d'annuler une fraction importante des augmentations de tarifs accordées à B.C. Telephone depuis deux ans, étant donné le peu de cas fait de l'obligation imposée par le CRTC d'améliorer la qualité du service?